

CONTRAT DE RESERVATION

Rental agreement of one lodging

À remplir et à retourner signé et accompagné de l'acompte
Complete and return signed and accompanied of deposit

Entre les soussignés : Camping municipal « La Garenne », d'une part, et

Nom / Name / Naam Prénom / First name / Voornaam.....

Adresse / Address.....

Code postal / Postal code / Post code Ville / Town / Stad

Pays / Country / Land

Tél / Phone..... Mobile / Mobil E-mail

Date d'arrivée Date de départ
Date of arrival departure date

Emplacement camping 100m2

- Electricité / Electricity (**Prise européenne obligatoire**)
- Tente / Tent
- Caravane : Immatriculation de la voiture.....
- Camping-car : Immatriculation.....
- Animaux / nombre.race (2 max)
(1e et 2e catégorie interdit)
1st and 2nd category prohibited

Hébergement locatif

/rental accommodation/Verhuur

- Chalet 6 pers. 38 m2 Chalet 4 pers. 28 m2
- Mobil home 4 pers. 24 m2 Mobil Home 4 pers.32 m2
- Mobil Home PMR 32 m2 Chalet PMR 38 m2

DESRIPTIF DES LOCATIONS

Pièce principale : canapé ou banquette, table et chaises, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière, plaques électriques (chalets) ou gaz (mobil-home), vaisselle

1 Chambre 1 lit de 140, 1 chambre 2 lits de 80

Salle de bain, toilettes séparées (sauf locatif PMR)

Terrasse couverte (chalets), salon de jardin et parasol

Le linge est à fournir par le locataire.

(Draps, housses de couettes taies d'oreillers, serviettes de toilette et torchons).

Les charges (eau, électricité) sont comprises dans le montant de la location.

- Nombre d'adultes (18 ans et +) Many adults (18 +years)

- Nombre d'enfants (2-7 ans) Many children (2-7 years)

- Nombre d'enfants (8-17 ans) Many children (8-17 years)

- Nombre d'enfants (- 2 ans) Many children (- 2 years)

REGLEMENT de la RESERVATION

Montant total du séjour : (taxe de séjour et frais de réservation inclus).....
Total to pay for booking / Totaal te betalen nu (tax and booking fee included)

Montant des arrhes à verser à la réservation :
(amount of the deposit payable on booking)

Mode de règlement / We only accept payments by/ Betaalmethoden

- Chèque bancaire à l'ordre de Régie Camping La Garenne French bank check Chèques Vacances Espèces Cash money/valuta Virement bancaire
transfer / overschrijving : IBAN : FR76-1007-1170-0000-0020-0298-669

Règlement du solde de la location ou de l'emplacement à l'arrivée au camping

Regulation of the balance on arrival at the campsite on / Betaling van het saldo bij aankomst op de

Vous disposez de 15 jours, à partir de la date de réception de ce document pour rendre cette réservation définitive (en envoyant votre chèque de réservation à l'ordre de Régie Camping La Garenne). Passé ce délai, nous serons dans l'obligation d'annuler votre demande.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales réservation et du règlement intérieur que je m'engage à les respecter.

I declare having read the terms of leases that I will respect/ Ik verklaar lezen van de voorwaarden van de lease-overeenkomsten die zal ik respecteren

Date

Signature, suivie de la mention "lu et approuvé"

Signature followed by the words read and approved / Handtekening gevolgd door de woorden gelezen en goedgekeurd

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

(A conserver par le client)

Le camping accepte les réservations selon les dates et disponibilités afin de garantir à sa clientèle une location ou un emplacement le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions :

RESERVATION

La réservation consiste en l'engagement pris la Direction du camping d'assurer au client la faculté de séjourner dans la location ou sur la parcelle située sur le terrain de camping ou dans le parc résidentiel de loisirs. Cet engagement ne vaut que pour une durée de 15 jours à compter de l'envoi par le camping des documents nécessaires à la réalisation définitive du contrat de réservation.

La réservation définitive, n'intervient qu'à réception du contrat de réservation signé par le client et du versement de l'acompte correspondant.

Dans l'hypothèse où le contrat signé par le client et le versement de l'acompte sont retournés tardivement, le contrat de location ou d'emplacement sera conclu à la seule condition que la location ou l'emplacement souhaité soit effectivement toujours disponible.

La location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée, et ne devient effective qu'après l'accord de la direction et l'encaissement du montant représentant l'acompte et les frais de réservation.

L'ACCORD DE LA DIRECTION EST CONDITIONNEL

L'accord est donné, sous réserve à l'arrivée du strict respect des conditions d'admission prévues au règlement intérieur et rappelé pour l'essentiel ci-après : le camping n'est ouvert qu'aux seuls séjours de loisirs à l'exclusion de tout autre type. L'accès est interdit à tout véhicule utilitaire ou professionnel (sauf autorisation expresse de la direction).

L'entrée du camp n'est accessible qu'aux personnes pouvant justifier d'un domicile et d'une assurance en cours de validité pour la couverture de la responsabilité civile pendant la durée de leur séjour sur place.

La tarification des redevances concerne la location foncière du sol, les autres prestations et services n'étant que l'accessoire de cette réservation.

A tout moment, et ce jusqu'au jour de l'occupation, la direction se réserve le droit de modifier l'installation louée pour en attribuer un autre équivalent.

ANIMAUX

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas admis sur le camping. Le carnet de santé doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les règles d'hygiène élémentaires doivent être impérativement respectées sur les emplacements (sachets de propreté mis à disposition des propriétaires d'animaux) et dans les locations (nombre limité). Les chiens, les chats doivent être obligatoirement vaccinés, tatoués ou pucés, et être tenus en laisse à l'intérieur du camping.

Les animaux plus grands doivent rester à l'extérieur des locations. Les animaux ne doivent pas rester seuls sur les emplacements et dans les locations.

LOCATIONS

L'arrivée est prévue à partir de 15h00 : toute location de chalet ou mobil home ayant fait l'objet d'un contrat de réservation doit être soldée à l'arrivée. Une caution de 500 € en deux chèques (400€ pour la couverture des dégâts éventuels et 100 € pour la couverture de frais de ménage éventuel après état des lieux en fin de séjour) sera demandée en début de séjour et restituée au moment du départ après état des lieux. En cas de départ en dehors des heures prévues, la caution sera envoyée par courrier après état des lieux de la location. La direction se réserve le droit de refuser l'accès à

Toute famille se présentant à l'accueil avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du chalet ou du mobil home loué doit être formulé sous 24 heures. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenu responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Le départ est prévu à avant 10h00 : Vous devez remettre la location en parfait état de propreté et vérifier l'inventaire. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge selon les tarifs en vigueur. Le nettoyage final doit être fait par le locataire. Si la direction le juge nécessaire, un forfait de nettoyage de 100 € sera déduit du montant de la caution. Toute installation supplémentaire sur l'emplacement (exemple tente) n'est autorisée qu'avec l'accord de la direction et peut faire l'objet d'une facturation complémentaire si le nombre total de personnes dépasse la capacité de l'hébergement loué. L'emplacement « parking » de la location est conçu pour un seul véhicule : tout autre véhicule devra stationner en dehors de l'établissement. Il appartient aux locataires de souscrire une assurance responsabilité civile du locataire. **Il est interdit de fumer dans les locations.** Tout nettoyage rendu nécessaire par les odeurs laissées sera à la charge du locataire. Ce forfait de nettoyage peut être demandé à l'arrivée

EMPLACEMENT

L'occupant accepte l'emplacement en l'état (arbres, plantation, végétation etc...) L'emplacement doit être libéré et remis en l'état initial à la fin du séjour. La location de l'emplacement se fait 14h à 12 h le jour du départ. **Tout départ après midi entraîne le paiement d'une nuit supplémentaire.** L'emplacement comprend : la place pour une caravane ou une tente, une voiture, un branchement électrique 10 ampères (le cas échéant) et l'accès aux installations du terrain. Tout équipement supplémentaire nécessite l'accord préalable de la direction et peut faire l'objet de la facturation d'une redevance complémentaire. **Tout emplacement ayant fait l'objet d'un contrat de réservation doit être soldé à l'arrivée.**

MODIFICATION : En l'absence de tout message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 24h après la date d'arrivée prévue. Les messages téléphoniques ne sont pas recevables. Aucune réduction n'est consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

ANNULATION : l'annulation doit toujours faire l'objet d'un écrit notifiant le motif de celle-ci.

+ 30 jours : l'acompte est remboursé et les frais de réservation sont conservés.

- 30 jours : l'acompte et les frais de réservation sont conservés en totalité.

INTERRUPTION DE SEJOUR : En cas d'interruption de séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

L'Adjoint chargé du camping

Pierre GEOFFROY